

Plan Vélo Marais Poitevin

Sur les communes de Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Sansais Le Vanneau, Magné, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint- Georges-de-Rex.

GUIDE DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU CYCLABLE

JUIN 2008

Conseil Général des Deux-Sèvres / Parc Interrégional du Marais Poitevin

Sommaire

Préambule.....	p 3
I. Fonctionnement	p 3
I.1. Maître d’ouvrage et équipe d’intervention	p 3
I.2. Comité technique et comité de pilotage.....	p 4
I.3. Dispositif envisagé pour les années suivantes.....	p 4
II. Définition de l’entretien attendu pour le Plan vélo.....	p 5
Annexe 1 : Fiches descriptives pour l’exécution des tâches.....	p 6 à 15
Annexe 2. Tableau des périodes d’intervention.....	p 16
Annexe 3. Cartographie des itinéraires à entretenir pour 2001.....	p 18

PREAMBULE

Le Conseil Général des Deux-Sèvres avec neuf communes du Marais Mouillé (Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Sansais Le Vanneau, Magné, Saint-Hilaire-la-Palud et Saint-Georges-de-Rex) souhaitent mettre à disposition de la population locale et des touristes un réseau d'itinéraires cyclables de qualité composé d'une part de "sentiers" de promenade - découverte et d'autre part d'un itinéraire le long de la Sèvre s'intégrant dans le schéma national des Véloroutes - Voies Vertes.

Au fur et à mesure de la réalisation des infrastructures et en accompagnement de la mise en synergie des prestataires de service, il convient d'offrir à l'utilisateur un réseau de caractère, avec un maximum de confort. Pour cela, il est indispensable de définir les **niveaux d'entretien** attendus sur ce réseau, sachant qu'aucune distinction ne sera faite en terme de qualité entre les itinéraires de promenade - découverte et celui s'inscrivant dans le schéma national des Véloroutes Voies Vertes.

Le présent guide a pour ambition de décliner les résultats attendus de l'équipe qui aura en charge la surveillance et l'entretien du réseau pour que :

- d'une part, le réseau créé n'apporte dans son utilisation aucune atteinte à l'environnement,
- et d'autre part, que l'utilisateur puisse ressentir et apprécier les efforts consentis par les collectivités pour préserver ce site classé qu'est le Marais Mouillé.

I. FONCTIONNEMENT

I. 1. Maître d'ouvrage et équipe d'intervention prévus pour 2001

Maître d'ouvrage : Parc Interrégional du Marais Poitevin

A titre expérimental, il a été prévu pour 2001 de faire appel à deux équipes «d' agents tempête» recrutés dans le cadre des « chantiers de solidarité tempête » (financements : Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général 79, DIREN Poitou-Charentes).

Chaque équipe est constituée d'un encadrant (les encadrants ont été recrutés par le Parc Interrégional du Marais Poitevin) et de 6 agents d'entretien à mi-temps (l'ensemble des agents a été recruté par le Centre Social de Mauzé sur le Mignon).

Ce dispositif expérimental présente les intérêts suivants :

- il est possible de faire appel à ces équipes présentes sur le site, ce qui permettra d'analyser la première année de fonctionnement avant de mettre en place le dispositif définitif,
- les agents tempête interviennent depuis mars 2000 sur le même périmètre : ils disposent donc de la connaissance du territoire et du milieu, et des compétences requises pour l'entretien du marais (technique de gestion). Ils bénéficieront par ailleurs d'une formation à l'accueil touristique.
- cette expérimentation bénéficie du fait qu'il existe, outre les équipes, des moyens matériels (véhicules utilitaires, matériels...) qui pourront servir à l'entretien du Plan Vélo.



2. Comité technique et comité de pilotage

Un comité technique de gestion est constitué afin de valider :

- le bilan d'évaluation des travaux à réaliser chaque année,
- la gestion courante des tâches à effectuer,
- la programmation annuelle des travaux (élaboration du *schéma annuel**)
- les dérogations particulières.

*Le *schéma annuel* est élaboré par périodes, sur la base :

- des conditions météorologiques saisonnières, aspect primordial dans la gestion d'itinéraires de marais,
- de l'utilisation qui sera faite des chemins (fréquentation touristique par les vélos, les piétons, utilisation par les riverains, les véhicules agricoles..),
- du respect du paysage, de la faune, de la flore. Il s'effectuera ainsi à partir d'un diagnostic des éléments faunistiques et floristiques remarquables, ainsi que des éléments paysagers du réseau à entretenir, afin qu'une attention particulière puisse être portée au moment de l'entretien.

Le comité technique de gestion est présidé par la Direction Technique de l'Aménagement et de l'Environnement du Conseil Général des Deux-Sèvres, et se composera de 4 techniciens : 2 techniciens du Conseil Général, le responsable de l'équipe d'agents d'entretien (chef d'équipe du Parc), le technicien du Parc spécialisé dans l'entretien du marais.

Un comité de Pilotage valide régulièrement les propositions du comité technique de gestion. Ce comité de pilotage est composé des élus réunis dans le cadre du comité de pilotage « Plan vélo ». **Un interlocuteur privilégié sera désigné pour chaque commune.**

3. Dispositif envisagé pour les années suivantes

A l'issue de l'expérimentation 2001, un bilan a permis d'affiner la charge de travail, les périodes d'intervention, afin d'aboutir à une proposition précise (nombre de personnes nécessaires, coûts de fonctionnement, coûts d'investissement, plan prévisionnel de financement...). Cette proposition est évolutive, en fonction du nombre de kilomètres ouverts chaque année (2001-2010)

II. DEFINITION DE L'ENTRETIEN ATTENDU POUR LE PLAN VELO

Il s'agira de mettre en œuvre un programme de surveillance et d'entretien qui visera à traiter les points suivants :

- confort et sécurité des itinéraires (bandes de roulement, accotements..)
- signalétique (visibilité et fonctionnalité des bornes)
- aménagements connexes (nettoyage, remplacements..)
- environnement : respect de la trame paysagère et des intérêts faunistiques et floristiques.

Les tâches à effectuer

Il est nécessaire d'effectuer périodiquement les tâches suivantes :

- Surveillance de l'état du réseau,
- Entretien des bandes de roulement, balayage,
- Entretien des haies et des arbres,
- Nettoyage des accotements et fossés,
- Broyage, fauchage,
- Entretien de la signalétique,
- Entretien des aires de pique-nique,
- Entretien des ponts et passerelles,
- Entretien des clôtures.

Les équipes chargées de la surveillance et de l'entretien du réseau cyclable devront se conformer :

- aux **fiches descriptives** pour l'exécution des tâches énumérées ci-dessus, et détaillées ci-après,
- au **tableau des périodes d'intervention** joint au présent guide,
- à la **cartographie** précise des itinéraires à entretenir (évolutive en fonction de l'ouverture des tronçons, prévue par tranche).

ANNEXE 1 :

FICHES DESCRIPTIVES

PAR TACHES

Tâche 1 : **Surveillance de l'état du réseau**

Objectif

Veiller au bon état du réseau et à sa sécurité pour l'utilisateur en ce qui concerne la surface roulable, mais aussi au point de vue propreté de la piste, de ses abords et de ses équipements (signalétique, parkings VL, aires de pique nique, ...)

Exécution

Modalités :

- parcourir tout le réseau pour inventorier les défauts. Insister sur les points sensibles (carrefours, aires de parking et de pique nique)
- pallier directement à ces carences si elles sont ponctuelles et de faible importance (enlèvement de quelques détritrus par exemple)
- mettre en œuvre les dispositifs adéquats pour remédier le plus rapidement possible à ces dysfonctionnements.

Fréquence :

- une visite approfondie après une crue et en début de saison
- une visite mensuelle en arrière saison
- une visite hebdomadaire du 15 avril à juin et de septembre à début novembre
- deux visites hebdomadaires en juillet et août, qui pourront être effectuées le week-end en fonction des fréquentations remarquées.

Période :

- toute l'année (cf tableau joint)

Moyens

- Vélos (VTT)
- Véhicules utilitaires « entretien des chemins »

Tâche 2 : **Entretien des bandes de roulement / balayage**

Objectif

Offrir à l'usager un revêtement roulant et sécurisé.

Exécution

Modalités :

- **balayage manuel** , permettant d'assurer la propreté de la bande de roulement (feuilles, bois morts, boue, gravillons ou cailloux roulants)
- sur les "chemins blancs" les **nids de poule seront bouchés** avec des matériaux calcaires compactés,
- pour les dégradations plus importantes (suite au débardage de bois, travaux agricoles, ...) les **déformations** seront comblées en matériaux calcaire après "brassage de matériaux en place". La partie de chemin sera reprofilée et compactée.

Fréquence :

- balayage en fonction des besoins recensés au moment de la surveillance du réseau,
- nids de poule, et autres dégradations : dès constat des premières dégradations des bandes de roulement.

Période : cf tableau

Moyens

- en régie en ce qui concerne les nids de poule (véhicule utilitaire, pelle, remorque, dameuse légère pour le compactage),
- travaux confiés à une entreprise pour le reste.

Tâche 3 : **Entretien des haies et des arbres**

Objectif

- Contrôler, dans le respect de la trame paysagère locale la végétation buissonnante..
- Dégager les branches et végétaux pouvant faire obstacle :
 - au passage des cyclistes ou à la circulation riveraine,
 - à la visibilité de la signalétique ou à celle des carrefours.

Exécution

Modalités :

- Cette opération sera réalisée dans le cadre de débroussaillage et/ou de coupes sélectives (sécateur, débroussailleuse, tronçonneuse...),
- dans le cas d'élagage des haies, il sera réalisé à l'aide d'un lamier, le broyeur étant exclu.
- Pour l'entretien des alignements de frênes têtards, l'utilisation de matériel d'élagage sera préconisée.

Fréquence :

En fonction des observations faisant suite à la surveillance du réseau

Période :

en période hivernale (se reporter au tableau de périodicité des actions de débroussaillage sélectif).

Moyens

- lamier, broyeur auto-porté
- tronçonneuse, débroussailleuse

Tâche 4 : **Nettoyage des accotements et fossés**

Objectif

Assurer la propreté des dépendances en enlevant les déchets / résidus de toute nature.

Exécution

Modalités :

- manuellement dans la mesure où il n'y a que peu de déchets
- avec engins mécaniques selon la nature et la quantité des déchets.

Fréquence :

Même principe que pour la surveillance, c'est à dire :

- une visite approfondie après une crue et en début de saison
- une visite mensuelle en arrière saison
- une visite hebdomadaire du 15 avril à juin et de septembre à début novembre
- deux visites hebdomadaires en juillet et août.

Période :

- toute l'année (cf tableau joint)

Moyens

Matériel de stockage (sacs plastiques et remorques), véhicule utilitaire.

Tâche 5 : **Broyage / Fauchage**

Objectifs

- Contrôler la pousse de la végétation herbacée de bordure du réseau et contribuer ainsi à l'image de marque du réseau et à la qualité de l'environnement.
- Eviter la pousse de plantes exubérantes le long du réseau. Cette opération ne devra être que ponctuelle et localisée, en complément des actions de fauchage / broyage.

Exécution

Modalités :

Fauchage / broyage :

- broyage de chaque côté du réseau, si nécessaire
- fauchage par place, avec enlèvement des produits de coupe (autour des points de signalisation par exemple ou encore sur les pans inclinés). Il est possible qu'au cours de la surveillance des réseaux, les agents constatent certains groupements végétaux à conserver de type : groupements hélrophytes remarquables bio diversifiés, mégaphorbiaies. Ces groupements préalablement identifiés devront être préservés lors des fauches.

Fréquence :

fauchage/broyage : selon les besoins établis lors de la surveillance du réseau,

Périodes : se reporter au tableau joint pour les périodes d'intervention

Moyens

- Broyeur à bras autotracté
- Débroussailleuse portée et / ou autotractée
- Véhicule et remorque pour l'enlèvement des produits de coupe

Tâche 6 : **Entretien de la signalétique**

Objectif

Permettre une bonne visibilité des bornes et une bonne lisibilité des mentions.

Exécution

Modalités :

- éliminer la végétation susceptible de masquer les supports ou mentions
- nettoyer les plaquettes qui pourraient être souillées
- remplacer les plaquettes et/ou les bornes qui seraient cassées ou abîmées par le temps.

Fréquence/ période :

- actions réalisées en même temps que la fauche et/ou du débroussaillage.

Moyens

- petit outillage d'entretien et de nettoyage

Tâche 7 : **Entretien des aires de pique-nique**

Objectif

Maintenir en parfait état de propreté ces lieux pour des raisons d'image et de salubrité. Il s'agit uniquement des aires de pique-nique situées sur les itinéraires cyclables.

Exécution

Modalités :

- Vider les poubelles périodiquement afin d'éviter tout débordement
- Éliminer tout relief de repas sur les équipements
- Préserver l'aspect "pelouse" s'il y a lieu sur le site
- Pallier aux éventuelles dégradations des équipements (réfection, entretien courant, remplacement..)

Fréquence :

Même principe que pour la surveillance, c'est à dire :

- une visite approfondie après une crue et en début de saison
- une visite hebdomadaire du 15 avril à juin et de septembre à début novembre
- deux visites hebdomadaires en juillet et août.

Période :

- toute l'année (cf tableau joint)

Moyens

- véhicule léger utilitaire.
- tondeuse

NB : cette tâche doit être couplée avec le nettoyage, l'entretien

Tâche 8 : **Entretien des ponts et passerelles**

Objectif

Conserver les passerelles en parfait état d'utilisation et éviter que la rouille ne s'installe sur les parties métalliques.

Exécution

Modalités :

- changer les lames de bois des platelages qui pourraient être endommagées
- intervenir par "petites touches" sur les gardes corps ou autres parties métalliques après choc.

Fréquence :

- une fois par an : inspection détaillée
- intervention au fur et à mesure des dégradations constatées.

Période : toute l'année

Moyens

- en régie (peinture, pinceau, postes à souder...)
- ou appel à une entreprise pour les gros travaux (détérioration importante de l'ouvrage..).

Tâche 9 : **Entretien des clôtures**

Objectif

Éviter la divagation des animaux d'élevage sur les itinéraires cyclables et la pénétration des touristes dans les prairies.

Exécution

Modalités :

- après réalisation des équipements, les clôtures deviendront propriété des exploitants, qui en auront la charge et l'entretien (principe de convention). Il appartiendra néanmoins, pour la sécurité des usagers, aux personnes chargées de la surveillance et de l'entretien du réseau à veiller au bon état de ces clôtures. Ainsi, si des problèmes de sécurité se posent, les agents d'entretien pourront intervenir expressément sur l'entretien et la réparation de ces clôtures.
- Si les clôtures subissent une dégradation trop importante, les agents d'entretien en assureront la réhabilitation.

Fréquence :

- En fonction des observations faisant suite à la surveillance.

Moyens

- Petit matériel d'entretien et matériaux de renouvellement

ANNEXE 2 :

TABLEAU DES PERIODES

ANNEXE 3 :

CARTOGRAPHIE DU RESEAU A

ENTRETENIR